

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 9 avril 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 80, 53<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'installation d'une thermopompe sur le toit du bâtiment, et ce, bien que le Règlement prévoise que les thermopompes, chauffe-eau et appareils de climatisation doivent être implantés dans les cours arrière ou latérales et à une distance minimale de 2,0 mètres de toute limite de propriété.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 mars 2018.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of April 9, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 80, 53<sup>e</sup> Avenue on lot number 3 378 758 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- Allow the installation of a heat pump within the side setback, despite the fact that the By-law requires heat pumps, water heaters and air conditioning units to be installed in back or side yards and at a minimum distance of 2.0 metres from any property line.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 22, 2018.